



Conseil municipal du 8 février 2022

Compte-rendu

Le huit février deux mil vingt et deux, à vingt heures, le Conseil municipal de ST NIZIER SOUS CHARLIEU, dûment convoqué par courrier électronique du 1^{er} février 2022, s'est réuni à la salle des fêtes de Carillon – 111, rue de la République - en séance publique, sous la présidence de Fabrice CHENAUD, Maire

Membres :
 - en exercice : 19
 - présents : 15
 - votants : 16
 - pouvoirs : 1
 Quorum : 10

Présents : CHENAUD Fabrice, Maire ; DARGAUD Fernand, CALLSEN Marie-Christine, DESCAYE Guillaume, BURDIN Cécile et PRAS Béranger, Adjoints ; TRAMBOUZE Marie Claude, BRETON Bernard, PORTERAT Chantal, PEGON Christophe, JOLY Nathalie, FRBEZAR Johann, GUILLIN Karène, BRUET Thibault, LABROSSE Nadège, conseillers municipaux.
Excusés : PONTET Nelly qui a donné pouvoir à FRBEZAR Johann ; BERRAUD Elodie et BOURNAS Jean-Paul
Absent : GALICHON Alain

Secrétaire : Fernand DARGAUD - Secrétaire auxiliaire : Sophie BAYET, secrétaire de mairie.
 Arrivée tardive à 20h10 de Yohann FRBEZAR

Approbation du procès-verbal de la réunion du 7 décembre 2021

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des votants, le registre des délibérations et le procès-verbal de la réunion du 7 décembre 2021.

Réunions municipales et intercommunales : observations sur les comptes rendus

Fabrice CHENAUD, Maire, invite le Conseil municipal à faire part de ses observations sur les comptes rendus des réunions :

- du conseil communautaire du 25 novembre 2021 : sans observation.
- du bureau municipal n°23 du 13 décembre 2021 : Mr le Maire rappelle le don apprécié de gel hydroalcoolique par l'entreprise SOROFI
- du conseil communautaire du 16 décembre 2021 : sans observation.
- du SIADEP du 13 décembre 2021 : sans observation.

Arrivée Yohann FRBEZAR

- du bureau municipal n°1 du 3 janvier 2022 : Mr le Maire remercie les membres du CCAS pour leur participation au portage de repas de l'EHPAD au moment où une majorité du personnel était atteint par le Covid .
- du bureau municipal n°2 du 17 janvier 2022 : sans observation.
- du syndicat mixte du scot du Roannais du 19 janvier 2022 : Mr le Maire informe qu'une première réunion a eu lieu avec l'élection du bureau. Il affirme qu'à chaque séance les délégués de Charlieu Belmont siégeront pour défendre les intérêts des communes de la communauté de communes.
- du conseil communautaire du 20 janvier 2022 : Mr Christophe PEGON, délégué au comité consultatif des déchets ménagers informe que les colonnes de tri vont être renouvelées, elles auront une capacité plus grande mais seront moins nombreuses sur la commune.
- du bureau municipal n°3 du 31 janvier 2022 : sans observation.
- du bureau municipal n°1 du 4 janvier 2021 : sans observation.
- de la commission CME du 1er février 2022 : sans observation.

Décisions du maire : rendu compte au Conseil municipal

Le Conseil municipal prend connaissance des décisions du maire qu'il a prises en vertu de la délégation d'attributions du 16 juin 2020. Mr le Maire a pris une décision de non préemption sur la propriété bâtie au 162, chemin des Gatilles

Budget communal : vote du compte administratif 2021

Rapporteur : Fabrice CHENAUD, Maire.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des votants, le compte administratif 2021 qui vient de lui être présenté. Le résultat global de l'exercice est de 572 414.86 € (excédent de fonctionnement : 510 795.01 € et

excédent d'investissement : 61 619.85 €), somme ramenée à 163 183.87 € après intégration des restes à réaliser en dépenses et en recettes d'investissement de 409 230.99 €.

Budget général 2021 : vote du compte de gestion

Rapporteur : Fabrice CHENAUD, Maire.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des votants, le compte de gestion établi par le receveur municipal pour l'exercice 2021. Ses montants correspondent à ceux du compte administratif établi par le maire.

Affectation du résultat de l'exercice 2021 au budget primitif

Rapporteur : Fabrice CHENAUD, Maire.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter les résultats ci-dessus de la manière suivante :

AFFECTATION résultat de fonctionnement	510 795.01 €
R 1068 -Affectation en réserves d'investissement	347 611.14 €
R002 -Report en fonctionnement	163 183.87 €

Budget Assainissement : vote du compte administratif 2021

Rapporteur : Fabrice CHENAUD, Maire.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des votants, le compte administratif 2021 qui vient de lui être présenté. Le résultat global de l'exercice est de 192 461.42 € (excédent de fonctionnement : 60 396.10 € et excédent d'investissement : 132 065.32 €), somme ramenée à 60 396.10 € après intégration des restes à réaliser en dépenses et en recettes d'investissement de 132 065.32 €.

Budget Assainissement 2021 : vote du compte de gestion

Rapporteur : Fabrice CHENAUD, Maire.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion établi par le receveur municipal pour l'exercice 2021. Ses montants correspondent à ceux du compte administratif établi par le maire.

Affectation du résultat de l'exercice 2021 au budget primitif

Rapporteur : Fabrice CHENAUD, Maire.

Le Conseil Municipal délibère et décide, à l'unanimité, d'affecter les résultats ci-dessus de la manière suivante :

AFFECTATION résultat de fonctionnement	60 396.10 €
R 1068 -Affectation en réserves d'investissement	0.00 €
R002 -Report en fonctionnement	60 396.10 €

Demande admission en non-valeur

- titre de recettes n°90 pour un montant de 50 € année 2019

Rapporteur : Fabrice CHENAUD, Maire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de statuer sur l'admission en non-valeur du titre de recette n°90 de l'exercice 2019, correspondant à un impayé.

Vote des subventions de fonctionnement 2022

Rapporteur : Fabrice CHENAUD, Maire.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide l'octroi de subventions aux associations demandeuses et autorise le versement de 30 € pour tous les jeunes de ST NIZIER SOUS CHARLIEU scolarisés dans des établissements professionnels, agricoles ou familiales pour toute demande en cours d'année.

Achat de fournitures scolaires pour les écoles de la commune : fixation du montant par élève

Rapporteur : Fabrice CHENAUD, Maire

Le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe à 66 € par élève inscrit dans les deux écoles de la commune l'allocation pour l'achat de fournitures scolaires, soit 9 372 € pour les 142 élèves de l'école publique et 4 950 € pour les 75 élèves de l'école privée Notre-Dame des Vignes.

Approbation subventions versées à l'école privée Notre-Dame des Vignes en 2021

Fabrice CHENAUD, Maire ; Cécile BURDIN, Adjointe au maire et Chantal PORTERAT, Conseillère municipale.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le montant des subventions allouées à l'école privée Notre-Dame des Vignes de ST NIZIER SOUS CHARLIEU et inscrites au budget primitif principal 2022 comme suit :

frais de fonctionnement matériel des classes :	26 024.42 € à l'OGEC
fournitures scolaires :	4 950.00 € à l'OGEC
Projets ciblés	1 170.00 € à l'APEL

Subvention au CCAS

Rapporteur : Fabrice CHENAUD, Maire

Le Conseil municipal, à l'unanimité, alloue une subvention d'un montant de 4 000 € au Centre communal d'action sociale pour participer à son fonctionnement.

Pose de deux prises illuminations route d'Iguerande et route du Sornin (OP24395)

Rapporteur : Fabrice CHENAUD, Maire

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mr le Maire à faire réaliser les travaux de pose de 2 prises illuminations route d'Iguerande et route du Sornin et a signé la convention ci-dessus avec le SIEL.

Plan de formation au profit des agents de la commune de SAINT-NIZIER-SOUS-CHARLIEU

Rapporteur : Fabrice CHENAUD, Maire

Le Conseil municipal, à l'unanimité, prolonge le plan de formation des agents jusqu'au 31 décembre 2024 et approuve le règlement de formation mis à jour définissant les modalités pratiques d'exercice de la formation dans le respect des droits et obligations applicables en matière de formation.

Mise en place d'un temps partiel

Rapporteur : Fabrice CHENAUD, Maire

Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte la mise en place du temps partiel et fixe les modalités d'applications.

Location de la salle de Carillon par la paroisse Saint Nicolas des Bords de Loire

Rapporteur : Fabrice CHENAUD, Maire

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise la location de la grande salle des fêtes à la paroisse Saint Nicolas des Bords de Loire pour la préparation de mariages dimanche 20 février 2022 au tarif de 108 € correspondant aux frais de nettoyage.

Demande de subvention auprès de l'Etat - DSIL 2022

Rapporteur : Fabrice CHENAUD, Maire

Dans le cadre de la rénovation de la chaufferie des bâtiments de Carillon, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mr le Maire à solliciter à nouveau la subvention DSIL auprès de l'Etat.

Questions diverses

Dates à retenir : Elections présidentielles : les 10 et 24 avril 2022
 Elections législatives : les 12 et 19 juin 2022

La séance est levée à 22 heures 30.

A ST NIZIER SOUS CHARLIEU, le 8 février 2022.

Le secrétaire de séance, Fernand DARGAUD

Le Maire, Fabrice CHENAUD

